EC1 - LES VALEURS, LES PRINCIPES ET LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

République sociale
Garantie de protection sociale
(sécurité sociale, RSA, etc.)

République laïque
Séparation de l'Église et de l'État en 1905
Loi sur la laïcité à l'école en 2004

République française
Liberté
Égalité
Fraternité

République indivisible
Mêmes lois sur tout le territoire

République démocratique
Libertés fondamentales
Élections au suffrage universel

La France est une République

indivisible laïque démocratique sociale

Article Premier de la Constitution de 1958

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

démocratique
- La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum
- [Le suffrage] est toujours universel, égal et secret.
- Gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple

une et indivisible
- Unité territoriale et politique
- Langue française
- Mêmes lois pour tous

laïque
- La République assure la liberté de conscience et le libre exercice des cultes.
- Mais, la République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte.

sociale
- La Nation garantit la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.
- La Nation proclame la solidarité de tous les Français

DEVISE

LIBERTE
« Tout ce qui ne nuit Pas à autrui »
(Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen 1789)

EGALITE
« Les Hommes naissent Libres et égaux en droit »
(Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen 1789)

FRATERNITE
« Les citoyens doivent concourir au bien-être commun en s'entraidant fraternellement les uns les autres »
Préambule de la Constitution de 1848

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Le drapeau tricolore
Trois bandes verticales et trois couleurs : bleu, blanc et rouge. Ces trois couleurs ont été choisies en 1789, pendant la Révolution française. Avant, le drapeau français était complètement blanc, il représentait la monarchie. Chacune des trois couleurs a une signification, mais les historiens ne sont pas tous d'accord. Le bleu et le rouge représenteraient la ville de Paris, et le blanc la monarchie. Le drapeau est devenu symbole de patriotisme.

La devise : « Liberté, Égalité, Fraternité »
C'est pendant la Révolution française que naît la devise de notre pays. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définit la liberté : « La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.»
Le mot égalité signifie que la loi s'applique de la même manière pour chacun de nous. Le terme fraternité apparaît en 1795 dans le texte adopté est expliqué dans la Déclaration des droits et des devoirs du citoyen : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. »
Cette devise est inscrite sur le fronton des bâtiments publics (mairies, palais de justice…).

L'hymne national : la *Marseillaise*
En 1792, le roi Louis XVI déclare la guerre à l'Autriche. Un officier français, en poste à Strasbourg, compose cette chanson en une nuit. Il s'appelle Rouget de Lisle. La *Marseillaise* est donc d'abord un chant de guerre qui s'intitule : *Le Chant de guerre pour l'armée du Rhin*. Cette chanson a tellement de succès qu'il est repris par les révolutionnaires marseillais.

Marianne
Marianne est une jeune femme qui porte un bonnet phrygien. C'était le bonnet porté par les esclaves affranchis (qui se sont libérés) en Grèce et dans la Rome antique.
Marie-Anne était un prénom très répandu au XVIII^{e} siècle. Les historiens pensent que ceux qui étaient contre la Révolution ont donné à ce mouvement un prénom féminin pour se moquer de lui. Ils ont raté leur coup ! Car Marianne est aujourd'hui un symbole très fort de la République. Son buste trône dans toutes les mairies, il figure aussi sur les timbres et les pièces de monnaie. Des actrices célèbres ont même posé pour représenter la Marianne de la République : Catherine Deneuve, Brigitte Bardot, Laetitia Casta…

NATIONALITÉ, CITOYENNETÉ FRANÇAISE ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Avoir la nationalité

- La nationalité est le lien juridique entre l'État et l'individu.
- Elle s'acquiert soit à la naissance (droit du sol, droit du sang), soit par mariage ou naturalisation.

Nationalité et citoyenneté

- La citoyenneté donne des droits et des devoirs (notamment le droit de vote, qui différencie citoyens et étrangers).
- Elle se définit également par des valeurs de civisme et de solidarité.
- Tous les habitants de la France ne sont pas citoyens français. Ils ont des droits (droit d'association, liberté d'expression, liberté de conscience, droit de se syndiquer, etc.) et des devoirs.

La citoyenneté européenne

- La citoyenneté européenne se superpose à la citoyenneté nationale depuis le traité de Maastricht (1992).
- Elle accorde des droits nouveaux aux citoyens des États membres (droit de vote et éligibilité aux élections européennes et municipales, libre circulation dans l'UE, etc.).

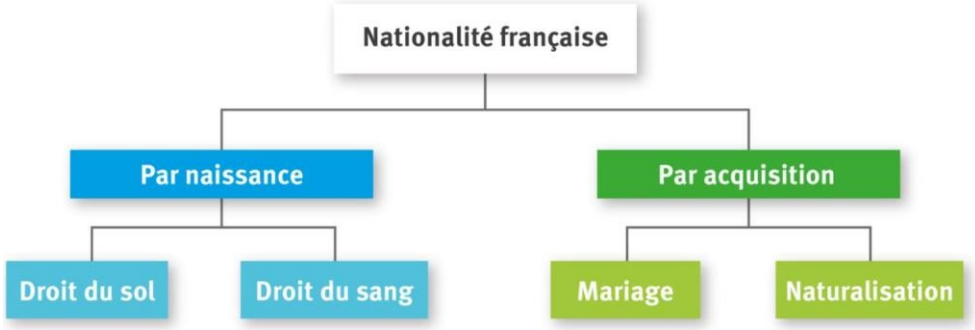

<u>LE DROIT DE VOTE</u> : Un droit pour tous en république

- « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » (Art. 3 de la Constitution).
- Le droit de vote est accordé à tous les citoyens français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.
- Ce droit a fait l'objet d'une longue conquête.

Suffrages et scrutins

- Le suffrage direct est le plus utilisé (élections présidentielles et législatives). Le suffrage indirect permet d'élire le maire, les sénateurs, etc.
- Le scrutin majoritaire est le plus fréquent en France. D'autres types de scrutins existent.

La fraude électorale et les droits civiques
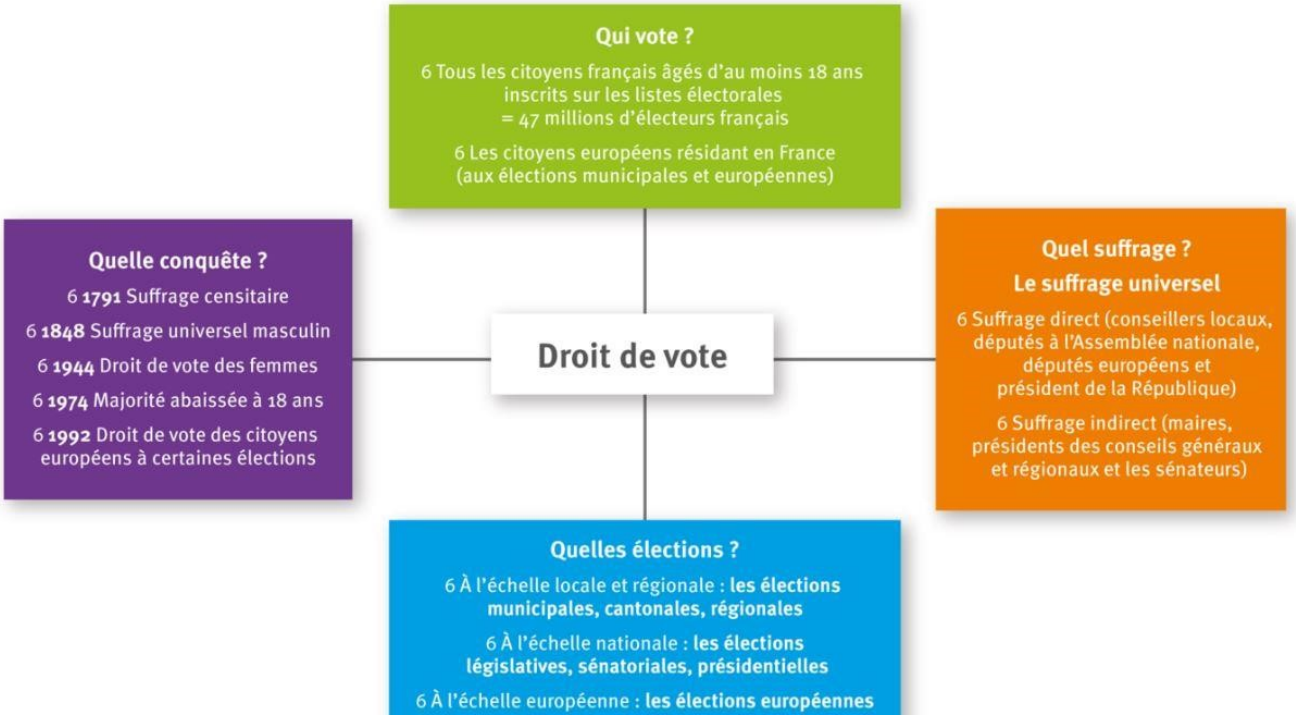
- Toutes les opérations de vote sont strictement encadrées pour éviter les fraudes et la corruption.
- Les droits civiques peuvent être retirés à un citoyen.